

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du vendredi 9 juin 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°10

FINANCES - MOYENS GENERAUX

**- Tarif abonnement annuel
professionnels de santé
libéraux ou personnes
exerçant une activité d'aide à
domicile
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 31 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Valérie PROST MALLET

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Valérie PROST MALLET, M. Gilles PASSOT à Mme Clotilde ROBIN, M. Edmond BOURGEON à M. Lucien MURZI, M. Mahdi NOUIBAT à Mme Corinne TRONCY, Mme Vickie REDEUILH à Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, M. Denis VANHECKE à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis la réforme du stationnement payant de 2018, les collectivités organisent les modalités de stationnement payant, et sont libres de déterminer les tarifications liées au stationnement payant selon différentes catégories d'usagers (professionnels, riverains, ...), ceci dans le respect du principe d'égalité de traitement des administrés.

Les professionnels de santé libéraux et les personnes exerçant une activité médicale ou paramédicale à domicile sont de moins en moins nombreux. Aussi la Ville souhaitant faciliter l'implication des professionnels indispensables au domicile de leurs patients ne pouvant se déplacer, décide de mettre en place un tarif dédié.

Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, les demandeurs devront présenter, en plus de leur certificat d'immatriculation à leur nom ou celui de la société auprès de laquelle ils exercent leur activité à domicile, leur carte professionnelle, un justificatif ou un contrat de travail mentionnant l'exercice de soins ou d'une aide au domicile des personnes dépendantes.

L'abonnement annuel réservé à cette catégorie de professionnels de santé libéraux ou aux personnes exerçant une activité d'aide à domicile auprès de personnes dépendantes, est porté à 10 € par mois pour chaque véhicule. Les bénéficiaires de cet abonnement sont : les médecins, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les psychomotriciens, les infirmiers, les podologues, les orthophonistes, les aidants à domicile.

Cette disposition tarifaire entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le tarif abonnement annuel pour les professionnels de santé libéraux ou personnes exerçant une activité d'aide à domicile ;
- dire que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le **14 JUIN 2023**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Valérie PROST MALLET

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

